

## Commission permanente du 17 novembre 2017

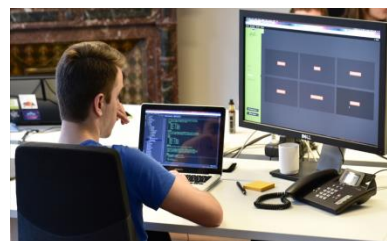
**La Région soutient en priorité l'emploi,  
le développement économique et l'innovation**

La Commission permanente du Conseil régional du Grand Est de ce vendredi 17 novembre 2017, placée sous la présidence de Jean Rottner, a attribué près de 33 millions d'euros pour soutenir plusieurs dossiers économiques et innovants pour le territoire et son développement.

**➤ Soutenir le développement des entreprises**

Pour accompagner le développement économique et contribuer à créer ou à maintenir des emplois, la Région attribue des aides à plusieurs entreprises et structures du Grand Est, parmi lesquelles :

- 34 entreprises du Grand Est bénéficient d'une aide régionale d'un montant total de près de **4,5 millions d'euros** (dont 752 093 € de fonds européens FEDER) pour développer leurs projets numériques. **Ce soutien intervient dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Economie Numérique », destiné à faire émerger des projets numériques innovants, créateurs de valeur ajoutée et générateurs d'emploi et de richesse sur le territoire, en mobilisant les entreprises numériques sur les marchés stratégiques.**
- **695 207 €** ont été attribués au Grand Reims pour l'aménagement de deux parcs d'activités dans les environs de Reims : la Zac de Bezannes (commerces, logements, bureaux et clinique privée) et le parc d'activités de La Husselle à Betheny (entreprises artisanales, commerces, etc.).



Isics à Charleville ©Stadler/Région Grand Est

**➤ Aider la création et la reprise d'entreprises**

Pour soutenir le maintien d'emploi dans le cadre de la transmission/reprise et de la création d'entreprises, la Région a voté une aide de plus **de 2,8 millions d'euros**.

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) :

- La Région a voté une aide globale de **409 500 €** pour soutenir 4 couveuses du Grand Est : Pacelor (54), Créa Cité (67), Cohérence Projet (54) et Hopla (68) pour une période de 18 mois. Une couveuse d'entreprises permet à des entrepreneurs de tester leur activité en se confrontant au « marché réel » afin de les aider dans leur développement tout en sécurisant leur démarche entrepreneuriale. Une fois cette période d'essai passée et réussie, les couveuses permettront aux porteurs de projets de se lancer dans la création de leur entreprise et de sécuriser le parcours professionnel du porteur.
- **1,33 million d'euros** ont été attribués à 16 pépinières d'entreprises du Grand Est, pour une période de 18 mois. Ce dispositif permet de soutenir l'accompagnement des créateurs d'entreprises et l'organisation de services mutualisés par les pépinières d'entreprises. Les objectifs sont de favoriser les conditions de démarrage et de développement futur des entreprises en création en leur garantissant un hébergement et un accompagnement de qualité afin d'augmenter son taux de pérennité.

- La Région a lancé l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Be Est Entreprendre #Booster TPE » destiné aux opérateurs du Grand Est chargés d'accompagner le développement des entreprises de moins de 3 ans. L'objectif est d'apporter un soutien personnalisé aux chefs d'entreprise confrontés à une forte croissance dans les 3 premières années de leur activité. La sélection des opérateurs va être lancée en vue d'une déclinaison opérationnelle du dispositif en 2018. Un budget d'**1 million d'euros** est consacré à cet AMI, auquel viendront s'ajouter des fonds européens.

#### ➤ Favoriser l'internationalisation

Dans une logique d'accompagnement sur-mesure des entreprises à l'export, le SRDEII prévoit la mise en œuvre d'un parcours destiné à mobiliser chaque année 100 entreprises régionales, notamment parmi les PME et ETI primo exportatrices. C'est dans ce cadre que différents règlements d'intervention ont été approuvés, prévoyant la mise à disposition gratuite d'une prestation de conseil auprès des entreprises entrant dans ce parcours d'accompagnement (diagnostic stratégique), et un dispositif d'aide destiné à renforcer leurs moyens et compétences dédiés à l'export et à la prospection à l'international. ..

Près de **41 000 €** ont également été attribués à 11 entreprises du Grand Est pour leur participation à des salons internationaux et des actions de prospection à l'étranger.

#### ➤ Promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

En accompagnant le secteur de l'ESS, la Région contribue à des emplois durables et non-délocalisables. Ainsi, par exemple :

- Une aide régionale de **68 000 €** a été votée en faveur de **20 futurs salariés-associés**, permettant la création de 2 sociétés coopératives de production : la Scop Valo à Florange (57), spécialisée dans le tri des emballages ménagers, le nettoyage et la collecte des déchets, et la Scop Aubertin Paysage à Deyvillers (88), ayant pour activité l'entretien des espaces verts et les créations paysagères.



Scop Valo à Florange ©Bodez/Région Grand Est

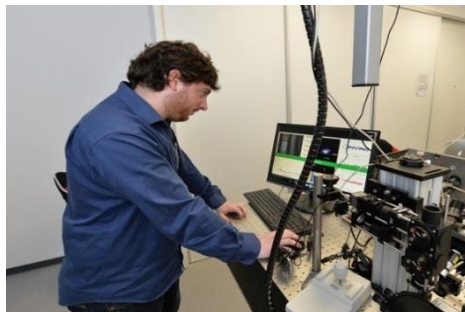
- **211 400 €** ont été attribués à 10 associations du Grand Est pour la création de **9 emplois**.
- Un soutien global de **431 526 €** a été proposé à 5 coopératives d'activités d'emplois (CAE) du Grand Est, pour les accompagner dans leur développement, dans une logique de mutualisation entre elles. Les CAE ont pour mission d'apporter un accompagnement et/ou une formation individualisée dans la perspective de la création d'une entreprise.
- Dans le cadre de l'appel à projets « Fabriques à projets d'utilité sociale », **84 100 €** ont été accordés à 4 projets d'utilité sociale sur le Grand Est. L'objectif de ces « fabriques » est d'aider les acteurs d'un territoire à identifier des opportunités ou des projets en veille sur lesquels un travail d'émergence d'idées nouvelles est nécessaire, tout en y associant des collaborations variées. Il s'agit ainsi de soutenir le passage de l'idée au projet.

#### ➤ Encourager l'innovation

Parmi les dossiers innovants votés ce jour en commission permanente, on peut notamment citer :

- Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA3), la Région, en partenariat avec l'Etat va lancer à partir de début 2018, deux appels à projets : « **Grand Est Projets Innovation** » et « **Grand Est filières** ». Le premier vise à accélérer l'émergence de PME leader dans leur domaine et pouvant prétendre à une envergure nationale, en soutenant leurs projets d'innovation à hauteur de **500 000 €** maximum.

- Ces démarches doivent s'inscrire dans les thématiques identifiées dans le SRDEII. Le second doit renforcer la compétitivité des filières stratégiques en permettant le recours à des moyens partagés (partage d'infrastructures, de moyens de production, de démarches commerciales, échange de données, etc.). Ces appels à projets sont financés à parité entre l'Etat et la Région et mis en œuvre par Bpifrance. Ils représentent un budget total de plus de **30 millions d'euros**.
- Afin de soutenir les CRITT-CRT (Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologies – Centres de Ressources Technologiques) à l'échelle du Grand Est, la Région a voté une subvention de plus de **6,36 millions d'euros** pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 décembre 2019, pour une quinzaine de projets de ressourcement menés en collaboration par plusieurs centres. La Région Grand Est compte 12 CRITT-CRT<sup>1</sup>.



Le CRITT Matériaux Alsace ©Stadler/Région Grand Est

- Une aide régionale de **97 500 €** a été attribuée pour la mise en œuvre d'un partenariat entre le pôle de compétitivité Alsace Biovalley et le cluster Nogentech, acteurs majeurs des sciences de la vie et de la santé. L'objectif est de mutualiser leur travail, notamment autour la thématique HealthTech de la French Tech pour les dispositifs médicaux. Nogentech est le plus important cluster de Champagne-Ardenne. Avec son département « Prosthesis Valley », il représente plus de 35% de la production mondiale d'implants orthopédiques et d'instrumentations médicales. Par ce soutien, la Région entend accompagner les rapprochements entre structures du Grand Est, pour un accompagnement de haut niveau des entreprises et un renforcement de l'attractivité du territoire.

Par ailleurs, **16 entreprises** bénéficient de **diagnostics de performance industrielle** dans le cadre du **plan régional « Industrie du Futur » dans le Grand Est**, diagnostics qui sont entièrement pris en charge par la Région. A ce jour, ce sont 200 entreprises qui bénéficient du diagnostic depuis le lancement de la démarche, en octobre 2016.

---

<sup>1</sup> - Pour le territoire alsacien : Aérial [agroalimentaire (sécurité microbiologique/qualité nutritionnelle), ionisation-dosimétrie, lyophilisation pour les bio-industries], le CETIM-CERMAT [mécanique avancée (expertise, mesure, essais, tests)], le CRITT Matériaux Alsace [développement, caractérisation de matériaux (verres, composés minéraux, polymères)], HOLO 3 (optique et traitement de l'image), IREPA LASER [applications industrielles des technologies laser (aéronautique, automobile, pièces mécaniques, santé)] et RITTMO Agroenvironnement (fertilisation organique et qualité des sols).

- Pour le territoire champardennais : le CRITT MDTs (matériaux, dépôts et traitements de surfaces).

- Pour le territoire lorrain : le CIRTES (prototypage rapide), le CRITT Bois (matériaux et procédés), le CRITT TJFU (jet fluide et usinage), le CRITT Metall 2T (métaux et alliages), le CERFAV (matériau verre et ses procédés).